

## NOTICE DESCRIPTIVE

Conforme à l'arrêté du 10 mai 1968

# VELODROME

Rue du Bois Aubry / Rue Jean Moulin / Rue du Colonel Durand  
17310 SAINT PIERRE D'OLÉRON

## APPARTEMENTS



\*Image non contractuelle

## SOMMAIRE

PREAMBULE	2
GENERALITES	2
1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DES BATIMENTS	3
2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS	4
3. ANNEXES PRIVATIVES	8
4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES AUX IMMEUBLES	9
5. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS	10
6. EQUIPEMENTS GENERAUX	11
7. NOTA BENE	12

## PREAMBULE

**L'ensemble des appartements est conçu pour respecter les critères de la norme RT 2012.**

**Un bureau de contrôle technique sera mandaté pour les missions :**

- ✚ LP : relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables,
- ✚ SH : relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments d'habitation,
- ✚ PS : relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme,
- ✚ HAND : relative à l'accessibilité des personnes handicapées,
- ✚ TH : relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie dans les bâtiments d'habitation,
- ✚ PHh : relative à l'isolation acoustique dans les bâtiments d'habitation.

## GENERALITES

### PRESENTATION

La SCCV LE VELODROME porte le projet de construction de 46 logements collectifs en accession libre répartis sur 2 bâtiments dont 13 appartements dans l'immeuble B sur la première tranche et 33 appartements dans l'immeuble C sur une seconde tranche. Ce projet est situé Rue du Bois Aubry, Rue Jean Moulin et Rue du Colonel Durand à Saint Pierre d'Oléron : « VELODROME »

Ces logements se présenteront sous la forme d'appartements et seront de typologie variée : 18 logements de type II (1 chambre) 22 logements de type III (2 chambres) et 6 logements de type IV (3 chambres).

### OBJET DE LA NOTICE DESCRIPTIVE

La présente notice descriptive a pour objet de définir les conditions techniques et les prestations avec lesquelles seront construits les logements collectifs du Vélodrome, situé Rue du Bois Aubry, Rue Jean Moulin et Rue du Colonel Durand à SAINT-PIERRE D'OLERON.

### NOTE GENERALE

Les caractéristiques techniques des appartements sont définies par la présente notice.

La construction sera conforme aux prescriptions techniques de construction et règles en vigueur.

La conformité de la construction sera vérifiée tout au long de sa mise en œuvre par un bureau de contrôle agréé et titulaire d'une mission étendue.

Les appartements seront soumis à la réglementation thermique RT 2012.

L'ensemble des règles d'accessibilité aux personnes à mobilités réduites sera respecté.

Il est expressément prévu que, dans le cas où pendant la construction, la fourniture ou la mise en œuvre de certains matériaux, équipements ou matériels se révélerait impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des désordres et ce, pour un motif quelconque (exemple: réglementation administrative, retards d'approvisionnements, défauts de fabrication, difficultés d'importation, impératifs techniques ou en cas d'apparition de matériel nouveau.....), le Maître d'Ouvrage pourra remplacer ces matériaux, équipements ou appareils, par d'autres de qualité au moins équivalente.

Le Maître d'Ouvrage pourra également améliorer la qualité ou la présentation de tout ou partie de la construction.

De même, il est précisé que les cotes et les surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserve des tolérances de construction, telles que définies dans l'acte de vente. L'implantation des équipements ou appareils y est par ailleurs mentionnée à titre indicatif et les retombées, soffites, faux-plafonds, canalisations ne sont pas obligatoirement indiqués.

Les teintes, coloris et finitions des parties communes (intérieures et extérieures), des façades, des revêtements des différents bâtiments et ses dépendances, seront choisis par l'Architecte en accord avec les différents services administratifs impliqués.

# 1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DES BATIMENTS

## 1.1 FONDATIONS

### 1.1.1 Fouilles

Terrassements en pleine masse  
Fouilles en excavation avec évacuation des terres extraites.  
Fouilles en rigoles et en puits pour fondations  
Fouilles en rigoles pour canalisations

### 1.1.2 Fondations

Fondations en béton armé, semelles filantes ou isolées, suivant rapport d'étude de sol et études structure et validation du bureau de contrôle,

## 1.2 MURS ET OSSATURES

### 1.2.1 Murs de façades et murs des pignons

Murs béton banché et/ou parpaings creux de 20 avec ossature BA associée ou briques avec enduit extérieur, doublage intérieur avec laine de verre ou équivalent en périphérie du bâtiment.  
Soubassement périphérique du bâtiment en béton.  
Enduit monocouche taloché ton blanc et gris perle.

### 1.2.2 Murs intérieurs, refends porteurs, mitoyens

Entre locaux privatifs contigus :  
Murs en béton armé conformément à la réglementation acoustique intérieure.

### 1.2.3 Isolation thermique

Doublages selon nécessité suivant étude thermique (complexe isolant et parement plaque de plâtre de 13 mm à peindre).

### 1.2.4 Cloisons et murs séparatifs

Entre locaux privatifs contigus et autres locaux : Voiles béton banché d'épaisseur de 20cm, doublage thermique et acoustique suivant nécessité.

## 1.3 PLANCHERS

### 1.3.1 Planchers bas du rez-de-chaussée

Dalle portée en béton armé, épaisseur selon étude ou plancher préfabriqué type poutrelles hourdis.  
Ce plancher sera isolé thermiquement suivant étude thermique.

### 1.3.2 Planchers des niveaux supérieurs

Dalle pleine en béton armé ou dalles de compression sur pré-dalle, épaisseur suivant calculs du Bureau d'Études Béton et règlement acoustique en vigueur.

## 1.4 CLOISONS ET DISTRIBUTION

### 1.4.1 Entre pièces principales

Cloisons de distribution de type PLACOSTIL 72/48 avec isolation, parement plaque à peindre de 13 mm d'épaisseur sur chaque face de l'ossature métallique.

### 1.4.2 Entre pièces principales et pièces humides

Cloisons de distributions de type PLACOSTIL 72/48 avec isolation P.A.R., parement HYDRO pour pièces humides à peindre de 13 mm d'épaisseur sur chaque face de l'ossature métallique.

## 1.5 ESCALIERS

### 1.5.1 Escaliers collectifs

Escaliers balancés en béton armé

## 1.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION

### 1.6.1 Conduits de fumée des locaux de l'immeuble

Sans objet.

### 1.6.2 Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble

Ventilation Mécanique Contrôlée Collective simple flux Hygro B  
Conduits collecteurs verticaux et horizontaux en acier galva et conduit semi-flexible en alu pour raccordement de bouches d'extraction dans les pièces humides des logements.

### 1.6.3 Conduits d'air frais

Bouches d'entrée d'air sur pièces principales.

### 1.6.4 Conduits de désenfumage

Sans objet

## 1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

### 1.7.1 Chutes d'eaux pluviales

Les chutes d'eaux pluviales seront en aluminium, PVC ou zinc suivant choix de l'architecte.  
Les chutes extérieures seront en façade. Toutes les chutes seront raccordées au réseau d'eaux pluviales.

### 1.7.2 Chutes d'eaux usées et d'eaux vannes

Les chutes d'eau usées seront en PVC rigide placé en gaine et désolidarisé des planchers selon étude structurelle de l'entreprise et conformément à la réglementation acoustique intérieure.  
Tuyaux en PVC prolongés en toiture pour ventilation réglementaire et raccordement sous dalle.

### 1.7.3 Canalisations sous-dallages

Les canalisations sous-dallages seront en PVC rigide raccordées au réseau extérieur.

### 1.7.4 Branchements aux égouts

Les eaux usées, les eaux vannes et les eaux pluviales seront raccordées aux réseaux publics.

## 1.8 TOITURES

### 1.8.1 Charpente, couverture

Charpente industrialisée (fermettes) ou traditionnelle compris contreventements, étrésoillonnage et Couverture tuiles, de type Romane Canal ton rouge ou équivalent (ou équivalent).

### 1.8.2 Toitures terrasses

Sans objet

### 1.8.3 Souches de cheminée, ventilations et conduits divers

En toiture, sortie des ventilations primaires et sorties de ventilation.

## 2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

### 2.1 SOLS ET PLINTHES

A chaque changement de nature de revêtement de sol, il sera posé un profilé d'arrêt ou une barre de seuil compensée ou non.

#### 2.1.1 Sols et plinthes des pièces principales

Le séjour, l'entrée, les dégagements et les placards attenants seront revêtus :  
D'un sol souple imitation parquet ou équivalent, de caractéristique U2SP2. Coloris au choix dans la gamme proposée par le Maître d'ouvrage.

Les plinthes seront en bois peint d'une hauteur de 9cm.

Les chambres et placards attenants seront revêtus :

D'un sol souple imitation parquet ou équivalent.

Essences au choix dans la gamme proposée par le Maître d'ouvrage.

Les plinthes seront en bois peint d'une hauteur de 9cm.

### 2.1.2 Sols et plinthes des pièces humides (salle d'eau et WC)

Les salles d'eau et WC seront revêtus :

D'un carrelage, format 45\*45 grès cérame de marque Arte One ou équivalent. Coloris au choix dans la gamme proposée par le Maître d'ouvrage.

Les plinthes seront en carrelage assorti.

### 2.1.3 Sols des terrasses et balcons

Dalles gravillonnées posées sur lit de sable ou sur plot, ou béton désactivé selon plans.

Coloris au choix de l'architecte.

Certaines terrasses seront entourées par des murets maçonnés et enduit d'une hauteur de 70 cm avec tablettes

## 2.2 REVETEMENTS MURAUX (autres que enduits, peintures, papiers peints)

### 2.2.1 Revêtements muraux des pièces humides

Pour les Salles d'eau, il sera posé de la faïence murale, toute hauteur au droit du receveur de douche.

Faïence de format : 20\*50 de marque Arte One type Glossy ou équivalent.

Les joints seront réalisés au ciment blanc.

Pour la cuisine : faïence sur toute la longueur recevant l'évier + retours selon appartement sur 0.60 m de hauteur coloris à définir.

Les joints seront réalisés en ciment.

## 2.3 PLAFONDS :

### 2.3.1 Plafond des pièces intérieures

Conformément aux indications des plans, les zones sont traitées en enduit pelliculaire.

## 2.4 MENUISERIES EXTÉRIEURES

### 2.4.1 Menuiseries extérieures visibles depuis l'Espace Public (Rue Colonel Durand, Rue du Bois Aubry, Rue Jean Moulin)

Les ouvrants à la française seront en PVC blanc avec petits bois rapportés,

Les volets battants seront en bois de classe 3 persienne ou non, sans écharpe de coloris suivant plans (Vert Clair, Gris Clair ou Bleu Clair)

### 2.4.2 Menuiseries extérieures Autres

Les ouvrants à la française seront en PVC blanc hormis les baies coulissantes selon localisation et qui seront en Alu laqué blanc.

Les volets battants seront en bois persienne ou non, sans écharpe pour les PF 1 vantail (Vert Clair, Gris Clair ou Bleu Clair). Accessoire compris : arrêts de volets

Les volets roulants seront Alu laqué pour les baies vitrées (Vert Clair, Gris Clair ou Bleu Clair)

## 2.5 OCCULTATIONS, PROTECTION ANTI SOLAIRE

### 2.5.1 Pièces humides

Vitrage opale.

## 2.6 MENUISERIES INTERIEURES

### 2.6.1 Portes intérieures

Les portes de distribution intérieures seront de type iso plane pré peintes avec huisseries bois.

Garnitures : ensemble Golf BEZAULT ou similaire,

Accessoires : butoir de portes.

### 2.6.2 Portes palières

Porte d'entrée en acier, faces intérieures et extérieures en finition peinture.

Elles seront équipées de serrures de sûreté 3 points, répondront aux normes d'isolation phonique en vigueur, et seront munies de joints iso phoniques, cylindre avec clés incopiables (A2P\*)

Accessoires : butoir, judas optique.

Les numéros des logements seront indiqués sur le côté extérieur des portes.

### 2.6.3 Portes de placards

Les portes des placards seront coulissantes ou battantes de type SOGAL ou similaire, gamme Eco + ou équivalent, panneaux de 10 mm, coloris blanc, profil laqué blanc,  
Aménagement placard : 2/3 penderie et 1/3 rangement avec 3 tablettes

## 2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

### 2.7.1 Garde-corps (géométrie suivant plans)

Garde-corps pour les fenêtres, portes-fenêtres à l'étage, et pour les balcons. Les garde-corps seront en métal laqué de la teinte des menuiseries avec remplissage en vitrage dépoli.

## 2.8 PEINTURES, PAPIERS PEINTS, TENTURE

### 2.8.1 Peintures extérieures

#### 2.8.1.1 Volets battants

Peinture (2 couches) sur les volets battants (couleur suivant plans)

### 2.8.2 Peintures intérieures

#### 2.8.2.1 Sur menuiseries

Impression si nécessaire + 2 couches de peinture de finition satinée de teinte claire Alkyde ou équivalent.

#### 2.8.2.2 Sur murs

Tous les murs des logements recevront deux couches de peinture de finition veloutée, Alkyde ou équivalent

#### 2.8.2.3 Sur plafonds y compris rampants (Pièces sèches et humides)

Tous les plafonds recevront deux couches de finition mate blanche, Alkyde ou équivalent

#### 2.8.2.4 Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers

Les canalisations apparentes recevront une couche de laque type Alkyde ou similaire de finition satinée blanche

## 2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS

### 2.9.1 Equipements ménagers.

#### 2.9.1.1 Cuisine

Equipement de base prévu dans chaque logement : Meuble évier + évier + mitigeur à bec chromé

Option cuisine aménagée Kit T2/T3 : Forfait 3 800€ TTC comprenant

- Un meuble haut avec 2 portes,
- Un emplacement pour un four micro-onde avec rangement
- Un meuble bas avec 2 portes, comprenant un emplacement lave-vaisselle, un évier en résine avec mitigeur à bec chromé
- Un meuble bas avec 1 tiroir et 1 porte,
- Un meuble bas avec emplacement pour le four et plaque électrique,
- Une crédence,
- Un plan de travail,
- Une hotte murale,
- Une table de cuisson à induction.

Option cuisine aménagée Kit T4 : Forfait 5 400€ TTC comprenant :

- Un meuble haut avec 2 portes,
- Un emplacement pour un four micro-onde avec rangement,
- Un meuble bas avec 2 portes, comprenant un emplacement lave-vaisselle, un évier en résine avec mitigeur à bec chromé
- Deux meubles bas avec 1 tiroir et 1 porte,
- Un Casseroles,
- Un meuble bas avec emplacement pour le four et plaque électrique,

- Un muret bar,
- Une crédence,
- Un plan de travail,
- Une hotte murale,
- Une table de cuisson à induction.

#### 2.9.1.2 Appareils sanitaires : implantation et nombre suivant plans

Tous les appareils sanitaires seront de couleur blanche.

Les salles de bains seront équipées selon plans d'un bac à douche anti dérapant selon les obligations liées à la réglementation Handicapés en céramique, de 120x90cm ou 90 x 90 cm suivant plans, de chez IDEAL STANDARD ou PORCHER ou équivalent,

Les salles de bains seront équipées selon plans d'un meuble vasque en céramique (2 portes sur pieds) de 0,60 m de large minimum, de marque CHENE VERT modèle TEO ou équivalent, avec amortisseurs de portes, Monoplan « Matrix », vasque intégrée modèle « XAO » ou équivalent et, un miroir 5mm, hauteur 1050mm et d'un point lumineux

Les WC suspendus de marque JACOB ou équivalent seront équipés en cuvette, réservoir, réservoir à alimentation latérale, mécanisme de chasse à économie d'eau 3/6 équivalent.

### 2.9.2 Equipements sanitaires et plomberie

#### 2.9.2.1 Distribution d'eau froide

Canalisation en cuivre et (ou) P.E.R. selon situation.

#### 2.9.2.2 Production et distribution d'eau chaude individuelle

La production d'eau chaude individuelle sera réalisée par un ballon d'eau chaude thermo dynamique type ATLANTIC ou équivalent

#### 2.9.2.3 Evacuations Eau Usées – Eaux Vannes

Canalisations d'évacuation des appareils sanitaires en PVC M1 NF.

Colonnes d'évacuations en PVC M1 NF et de Type Chutunic ou équivalent selon besoin pour les évacuations mixtes.

Collecteurs d'évacuations en PVC M1 NF de type gravitaire.

#### 2.9.2.4 Branchements en attente

Pour un lave-linge : 1 arrivée d'eau froide et 1 évacuation, positionnement selon plan et pouvant être modifié sous réserve de contrainte technique.

Pour un lave-vaisselle : 1 arrivée d'eau froide et 1 évacuation.

#### 2.9.2.5 Robinetteries

La vasque sera équipée d'une robinetterie mitigeuse monocommande de marque GROHE ou équivalent.

Le receveur de douche sera équipé d'une colonne de douche à effet de pluie de marque JACOB DELAFON ou équivalent, avec mitigeur thermostatique à limiteur de température.

### 2.9.3 Equipements électriques

#### 2.9.3.1 Type d'installation

Encastrée, tableau d'abonné positionné en gaine technique fermée.

#### 2.9.3.2 Puissance à desservir

Selon type de logement et normes en vigueur, courant monophasé

#### 2.9.3.3 Equipement de chaque pièce :

Suivant la norme NFC 15 100 et les prescriptions du label PROMOTELEC Performance :

**Entrée** - 1 DCL sur S.A. ou va et vient -- 1 P.C. 16 A+T ,

**Dégagement** - 1 DCL sur S.A. ou va et vient -- 1 P.C. 16 A+T

**Séjour** - 1 DCL sur S.A. ou va et vient - 1 P.C. 16 A+T par unité de surface de 4 m<sup>2</sup>

**Chambre** - 1 DCL sur S.A - 3 P.C. 16 A+T

**Salle d'eau** - 1 DCL sur S.A - -1 alimentation pour bandeau lumineux et commande sur S.A - - 1 P.C. 16 A+T

**Cuisine** - 1 DCL sur S.A. ou va et vient - 1 applique sur évier - 2 P.C. 16 A+T, dont une pour alimentation réfrigérateur - 2 P.C. 16A + T à hauteur

**WC** - 1 DCL en S.A.

**Terrasse ou balcon** - 1 hublot étanche type TONDO sur S.A. avec voyant dans le séjour + PC

DCL : boîtiers avec dispositif de Connexion de Luminaires  
P.C. : Prise de Courants

#### 2.9.3.4 Sonnerie de porte palière

1 carillon dans le tableau électrique et un bouton poussoir lumineux avec porte étiquette incorporé, encastré près de la porte palière.

### 2.9.4 Chauffage, ventilation

#### 2.9.4.1 Type d'installation

Chauffage électrique conforme à l'étude thermique et à la réglementation RT 2012 par panneau rayonnant de marque ATLANTIC ou équivalent

#### 2.9.4.2 Chauffage électrique

Sèche-serviette électrique type 2012 Blanc de chez Atlantic ou équivalent dans SDE

#### 2.9.4.3 Températures garanties des pièces

Par -5°C à l'extérieur : 19°C dans les locaux.

#### 2.9.4.4 Appareils d'émission de chaleur

Régulation par robinet thermostatique sur chaque radiateur sauf dans la pièce qui dispose du thermostat d'ambiance et les pièces humides.

#### 2.9.4.5 Conduits et bouches d'extraction VMC

Ventilation type ventilation mécanique contrôlée.

Installation de VMC comprenant : Bouches d'extraction hygroréglables dans les pièces humides : salle de bains, salle d'eau, cuisine, WC.

Raccordement jusqu'aux extracteurs mécaniques situés dans les combles.

#### 2.9.4.6 Conduits et prises d'air

Grilles d'entrée d'air frais dans les menuiseries extérieures des séjours et chambres ou dans maçonnerie suivant réglementation acoustique.

### 2.9.5 Equipements intérieurs des placards

#### 2.9.5.1 Placards

Aménagement : 2/3 penderie et 1/3 rangement avec 3 tablettes.

### 2.9.6 Equipements de télécommunication

#### 2.9.6.1 T.V.

Installation d'une antenne collective.

1 prise dans le séjour et dans chaque chambre.

#### 2.9.6.2 Téléphone

Chaque logement sera équipé d'un pré câblage téléphonique issu directement de la réglette DTI.

Le DTI sera inclus dans le coffret de communication.

1 prise dans le séjour, dans la cuisine et dans chacune des chambres.

#### 2.9.6.3 Commande d'ouverture de la porte d'entrée de l'immeuble

Depuis le logement au moyen d'un combiné vidéophone de marque HEXASOFT ou équivalent conformément à la réglementation Handicapée.

## 3. ANNEXES PRIVATIVES

### 3.1 PARKINGS EXTERIEURS PRIVATIFS

#### 3.1.1 Sol

Places de stationnement extérieures constituées d'enrobé bitumineux noir ou béton désactivé.

#### 3.1.2 Cheminement piéton

Sol ou béton désactivé, localisation suivant plans



## **3.2 VOIRIE ET PARKINGS VISITEURS**

### **3.2.1 Voirie d'accès**

En enrobé bitumineux noir avec forme de pente délimité par des bordures béton ou béton désactivé. Accès parking par une barrière électrique d'une longueur de 4 m fonctionnant par badge. (2 badges donnés à chaque logement)

### **3.2.2 Revêtements parking visiteur**

Sans Objet.

### **3.2.3 Delimitation au sol, marquage**

Sans Objet.

## **3.3 CLOTURES (suivant plan masse)**

### **3.3.1 Clôtures sur partie commune ou allée piétonne**

Les clôtures séparatives seront en murets enduits.

### **3.3.2 Clôture séparative entre jardin privé**

Néant.

### **3.3.3 Clôtures en limite séparative des propriétés voisines de l'emprise de l'opération**

Néant.

## **4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES AUX IMMEUBLES**

### **4.1 HALLS D'ENTREE DE L'IMMEUBLE**

#### **4.1.1 Sols**

Carrelage anti dérapant en grès cérame pleine masse de caractéristique U4P4 grand format, coloris au choix de l'architecte, plinthes assorties, tapis brosse encastré.

#### **4.1.2 Parois verticales**

Toile de verre peinte ou revêtement vinylique ou peinture suivant choix de l'architecte.

#### **4.1.3 Plafonds**

Faux plafond plaque de plâtre dans le hall, en liaison avec la circulation commune au RDC..

#### **4.1.4 Eléments de décoration**

Glace miroir ainsi qu'une corbeille faisant office de poubelle dans le hall

#### **4.1.5 Portes d'accès et de système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble**

Accès principal côté Rue : ensemble en métal laqué soudé, double vitrage verre feuilleté, porte d'accès équipée de 2 ventouses électromagnétiques, ouverture par clé à lecture de proximité (type VIVIK).

Un accès sécurisé se fera également côté parking du projet avec l'utilisation du VIGIK pour accéder à la résidence.

#### **4.1.6 Boîtes aux lettres**

Ensemble des boîtes aux lettres encastré en acier laqué aux normes de la Poste, de chez VISOREX ou RENZ ou équivalent

#### **4.1.7 Tableau d'affichage**

Fond magnétique, porte vitrée d'une dimension entre 90 et 130 cm.

#### **4.1.8 Equipement électrique**

Éclairage par hublots encastrés dans le faux plafond selon choix de l'architecte, allumage par détecteurs de présence, en conformité à la réglementation handicapée.

## **4.2 CIRCULATIONS DE DESSERTE DES LOGEMENTS**

### **4.2.1 Sols**

Sol aiguilleté avec un classement au feu M1.  
Plinthes bois peintes.  
Modèle et couleur au choix de l'architecte

### **4.2.2 Murs**

Toile de verre peinte ou revêtement vinylique ou peinture suivant choix de l'architecte.

### **4.2.3 Plafonds**

Faux plafond plaque de plâtre lisse

### **4.2.4 Portes**

Porte P.F. ½ heure avec ferme-porte : liaison cage d'escalier et chaque circulation horizontale.

### **4.2.5 Equipements électriques**

Appliques murales et/ou plafonniers selon choix de l'architecte, prise de courant dans chaque circulation horizontale.

### **4.2.6 Portes de gaines techniques**

En bois médium, 2 couches de peinture selon choix de l'architecte

## **4.3 CAGE D'ESCALIER DU REZ DE CHAUSSEE AUX ETAGES**

### **4.3.1 4.4.1 Sols des paliers, marches et contremarches**

Sols PVC avec un classement au feu M1.  
Modèle et couleur au choix de l'architecte

### **4.3.2 Murs**

2 couches de peinture.

### **4.3.3 Mains courantes**

Mains courantes acier thermolaqué.

### **4.3.4 Equipement électrique**

Ampoule led E27 en harmonie avec les circulations horizontales.

## **4.4 ASCENSEUR**

L'ascenseur du bâtiment collectif desservira tous les niveaux,  
1 ascenseur de type électrique sans local de machinerie :  
Type = 630 kg, 8 personnes, Vitesse = 1 m/s, Manœuvre collective descente  
Cabine : parois stratifié ou mélaminé, porte finition inox, sol souple ou carrelage au choix de l'architecte.  
Portes palières inox au RDC, acier peint aux autres niveaux

## **5. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS**

### **5.1 CIRCULATION DES PIETONS**

#### **5.1.1 Chemins d'accès au hall d'entrée**

Béton désactivé

### **5.2 ESPACES VERTS**

#### **5.2.1 Plantation d'arbres et d'arbustes**

Plantations pour terrasse, jardin et dans jardinières suivants plan masse

#### **5.2.2 Engazonnement**

Selon plan de masse.

#### **5.2.3 Circulations**

Béton désactivé.

### 5.3 ECLAIRAGE EXTERIEUR

#### 5.3.1 **Signalisation de l'entrée de l'immeuble**

Hublot étanche en façade sur l'entrée.

#### 5.3.2 **Eclairage des accès**

Hublots étanches sous porches.  
Bornes lumineuses dans l'accès secondaires.

## 6. EQUIPEMENTS GENERAUX

### 6.1 VOIRIES ET PARKINGS COMMUNS

#### 6.1.1 **Evacuation des eaux de pluie et de ruissellement**

Sans objet.

### 6.2 RECEPTION, STOCKAGE, EVACUATION DES ORDURES MENAGERS

Local poubelle comprenant :

Un carrelage au sol, selon choix de l'architecte,  
une faïence sur une hauteur de 1,50m.

Un siphon au sol

Un robinet AEP

L'entrée dans le local poubelle sera assuré par un VIGIK

### 6.3 LOCAL VELO

L'entrée dans le local vélo sera assurée par un VIGIK.

Le local vélo sera équipé de râteliers pour le rangement des vélos

### 6.4 RESEAUX DIVERS

#### 6.4.1 **Eau potable**

Raccordement au réseau de distribution public.

Le comptage individuel sera installé dans un placard sur le palier de l'étage concerné par le logement.

#### 6.4.2 **Electricité**

Branchement sur le réseau public.

Le coffret de coupure sera positionné dans un placard sur le palier de l'étage concerné par le logement.

#### 6.4.3 **Egouts**

Raccordement sur réseaux existants de la commune.

Réalisation du réseau d'assainissement unitaire

EU/EV en canalisations PVC.

#### 6.4.4 **Evacuation des eaux pluviales et de ruissellement sur le terrain**

Sans objet

## 7. NOTA BENE

La présente notice descriptive est susceptible d'être modifiée en fonction *des impératifs techniques liés à la construction de l'immeuble*.

**Le Maître d'Ouvrage et l'Architecte se réservent la possibilité d'apporter certaines modifications sans affecter pour autant la qualité de la construction.**

**Les marques des matériaux, matériels et revêtements précisés dans le présent document qui définissent leurs qualités propres (fonctionnelles, esthétiques, etc.) ne sont données qu'à titre indicatif et ne sont pas contractuelles** en particulier dans le cas où celles-ci ne seraient plus sur le marché ou ne pourraient pas être mises à temps à la disposition des entreprises pour l'exécution de la construction.

**Certains matériaux permettent le choix du coloris par l'acquéreur à la signature de l'acte de vente** pour autant que cela soit encore possible en fonction de l'avancement du chantier.

**Les acquéreurs sont avisés directement par le Maître d'Ouvrage de la date limite relative aux choix des coloris.** Lorsque l'acquéreur n'est pas connu à cette date, les choix sont faits par l'Architecte et/ou le Maître d'Ouvrage.

**Le Maître d'Ouvrage et l'Architecte se réservent le droit, en fonction d'impératifs techniques liés à la réalisation du chantier ou à l'approvisionnement de certains matériaux ou matériels, de modifier certaines prestations** en respectant une qualité équivalente à celle indiquée dans cette notice.

Signature du RESERVATAIRE

Signature du RESERVANT